

Réorganisation du Service de l'emploi au 1^{er} janvier 2011

Depuis plus d'une année, des réflexions ont été menées en vue d'améliorer l'organisation du Service de l'emploi. Le Conseil d'Etat a validé des modifications de la structure de ce service, sans conséquences sur les effectifs ou les cadres déjà en poste. Afin d'harmoniser les procédures, les offices régionaux de placement seront fusionnés en un office unique, sur trois sites. En outre, quatre postes de cadres actuellement vacants pour les fonctions de chef-fe de service, adjoint-e au/à la chef-fe de service, chef-fe de l'Office régional de placement (ORP) et adjoint-e au/à la chef-fe de l'Office régional de placement seront remis au concours. Ces changements prendront effet au 1^{er} janvier 2010.

Lors de sa séance du 9 juin dernier, le Conseil d'Etat a pris les décisions suivantes relatives au Service de l'emploi (SEMP):

- validation de la nouvelle organisation du SEMP qui sera effective au 1^{er} janvier 2011;
- approbation de la mise au concours des postes de chef-fe de service, adjoint-e au/à la chef-fe de service, chef-fe de l'ORP et adjoint-e au/à la chef-fe de l'ORP.

La nouvelle structure du Service de l'emploi comprendra un Secrétariat général, un Office régional de placement, un Office de logistique des mesures de marché du travail et un Office des emplois temporaires.

Changements concrets au 1^{er} janvier 2011

Concrètement, les changements à venir au 1^{er} janvier 2011 sont les suivants:

- Disparition de l'Office de développement, d'analyse et de projets dont les trois collaborateurs seront intégrés au secrétariat général;
- Fusion des deux ORP pour ne plus constituer qu'un seul office régional de placement sur trois sites (La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Val-de-Travers);
- Changement de nom de la direction de la formation qui deviendra l'office de logistique des mesures de marché du travail;
- Aucun changement pour l'office des emplois temporaires.

Pas de conséquences sur le personnel

Actuellement, le SEMP compte 95 collaborateurs (86,6 EPT) et six apprentis. Les changements n'auront qu'un impact marginal sur les effectifs du service, soit la suppression d'un poste de chef-fe d'office actuellement vacant.

Les postes de chef-fe de service et adjoint-e au/à la chef-fe de service seront mis au concours d'ici à la fin de la semaine. Pour ce qui est des postes de chef-fe de l'Office

régional de placement et d'adjoint-e au/à la chef-fe de l'Office régional de placement, la mise au concours aura lieu durant l'été.

D'ici à la fin de l'année, le Service de l'emploi continuera à fonctionner selon l'organisation actuelle.

Pour de plus amples renseignements:

**Frédéric Hainard, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 68 00.**

Neuchâtel, le 14 juin 2010